



Classe Préparatoire à l'Apprentissage

Organisation de l'enseignement
La formation dure 1 ans avec 19 semaines de stage et 17 semaines en établissement. L'équipe pédagogique restreinte permet d'assurer un suivi individualisé. (un maximum de 18 élèves dans la classe)

Matières d'enseignement général

Français : 4h
Documentation : 2h
Langue Vivante (Anglais) : 2h
Histoire Géo : 4h
Education Socio culturelle : 3h
Education physique et sportive : 3h

Matières d'enseignement scientifique

Mathématiques : 4h
Informatique : 2h
Biologie : 2h
Physique Chimie : 1h

Matières d'enseignement professionnel

Découverte des métiers et suivi : 3h
Travaux Pratiques et visites : 2h

Une formation professionnelle initiale scolaire pour des jeunes issus de classes de 4^{ème} ou 3^{ème} avec un projet de poursuite en apprentissage. La découverte des métiers et la préparation à l'apprentissage est organisée avec une alternance entre des semaines de stage et des semaines au lycée.

➤ OBJECTIFS DE FORMATION

Cette classe s'adresse principalement aux élèves ayant des résultats moyens ou faibles au collège, ou en recherche de projet professionnel.

L'objectif est de permettre aux jeunes :

- De se réapproprier les savoirs fondamentaux en se remotivant pour les études.
- De construire un projet de formation débouchant sur un projet professionnel

De s'intégrer dans un groupe social (classe ou entreprise).

➤ CONDITIONS D'ADMISSION

Par la voie scolaire, après une classe de 4^{ème} ou de 3^{ème} . pour tout élève dans sa 15^{ème} année (14 ans révolus à la rentrée).

La demande d'admission se fait directement auprès de l'établissement. Cette demande est suivie par un entretien de motivation individuel.

➤ SPECIFICITES DE LA FORMATION

Les élèves peuvent réaliser leur stage dans les structures de leur choix en fonction de leur projet ou des métiers qu'ils souhaitent découvrir.

Tout est mis en oeuvre pour remédier aux lacunes scolaires accumulées et permettre le retour de la confiance du jeune ainsi que sa motivation pour un projet de formation professionnelle :

- Classe à effectif limité (18 élèves au maximum)
- Equipe pédagogique restreinte (5 à 6 professeurs), gage d'une bonne coordination
- Pédagogie axée sur le projet
- Suivi personnalisé
- Valorisation de l'alternance école – entreprises (possibilité de découvrir trois métiers durant l'année scolaire)

Les élèves sont amenés durant leur formation à participer à différentes mises en situations dans le cadre d'actions professionnelles.

Les élèves bénéficient obligatoirement de la formation aux premiers secours pour l'obtention de l'attestation (PSC 1).

➤ DEBOUCHES ET POURSUITES D'ETUDES

L'objectif central est de déboucher sur une formation professionnelle par alternance (en général CAP).



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Présentation de l'Etablissement

Le LPA Schweitzer est un établissement public du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ses formations sont spécialisées dans les secteurs de la commercialisation, des services à la personne et dans les services en milieu rural.

Recrutement

Les familles intéressées par les filières dispensées au LPA doivent se conformer à la procédure interne de l'établissement fréquenté par leur enfant pour la constitution du dossier d'orientation (**Affelnet pour le collège** : CAPA, BEPA, Bac Pro Vente). Il est recommandé de mentionner le LPA Schweitzer en 1^{er} vœu pour une meilleure garantie d'affectation. A noter que l'affectation en CAPA SMR, doit faire l'objet d'un entretien préalable de motivation obligatoire. Pour l'orientation en Bac Pro SMR les demandes d'admission sont à faire directement au LPA.

L'admission sera définitivement prononcée après passage du dossier en commission d'orientation. La famille sera alors avisée de la décision prise.

Relations avec les familles

Une rencontre parents-professeurs est organisée chaque année scolaire. Il est possible de rencontrer sur rendez-vous le professeur principal de la classe ou un autre professeur. Les bulletins trimestriels portant notes et appréciations sont adressés aux familles.

La découverte de l'établissement, de ses activités et un entretien individuel sont organisés lors de journées portes ouvertes.

Transports

Pour les **demi-pensionnaires**, une navette quotidienne est assurée entre Auxerre et le lycée, desservant les gares SNCF et routière.

Renseignements au Conseil Général, service des transports scolaires (03.86.72.88.48)

Pour les **internes**, des lignes d'autocars et SNCF sont assurées le lundi matin et vendredi soir.

Organisation de la semaine

Les cours débutent le lundi à 9h30 et se terminent le vendredi à 16h20, (horaires permettant de répondre aux liaisons routières et ferroviaires).

Le mercredi après-midi : activités péri-scolaires et sportives (UNSS), sortie libre pour les élèves majeurs et les élèves mineurs bénéficiant d'une autorisation parentale. Les élèves internes, ont la possibilité de rentrer à leur domicile, après les cours et ce jusqu'au jeudi matin. Les horaires peuvent subir des modifications exceptionnelles et donner lieu notamment à sortie anticipée en fin de semaine. Le mercredi après-midi peut faire l'objet de rattrapage éventuel des cours.

Frais de pension (MENSUALISATION POSSIBLE)

(année civile 2010)	2009 – 2010 (2 ^e trimestre)	2009 – 2010 (3 ^e trimestre)	2010 – 2011 (1 ^{er} trimestre)
Internes (1511 euros / année)	489 €	355 €	667 €
Demi-pensionnaires (567 euros / année)	183 €	133 €	251 €

Les familles ayant au moins 3 enfants internes ou demi-pensionnaires dans un ou plusieurs établissements publics du 1^{er} ou 2^e cycle peuvent bénéficier d'une remise de principe sur le prix de la pension pouvant aller de 20% pour 3 enfants jusqu'à 100% à partir du 6^e enfant.

Autres frais

Frais d'inscription de 20 € (comprenant les photocopies personnelles, les cours photocopiés, l'assurance des biens du maître de stage). Pour les voyages scolaires organisés dans le cadre de la formation de certaines filières une participation forfaitaire sera demandée aux familles au moment de l'inscription.

Aides aux familles

Des bourses d'études peuvent être accordées aux familles (la demande est remise avec le dossier d'inscription,) ainsi que pour les stages effectués à l'étranger. Des aides aux transports peuvent être accordées par le Conseil Général. De plus, le Fonds Social Lycéen permet de répondre aux difficultés financières ponctuelles des familles (élèves boursiers ou non), un dossier est remis aux familles en début d'année scolaire.

Particularités

Le LPA dispose d'infrastructures rassemblées sur un site à taille humaine. Les équipements (salle informatique, centre de Documentation et d'Information, salle de TP) répondent en permanence aux progrès technologiques. La bonne convivialité reconnue par les élèves en fait un lieu agréable pour les études. La responsabilité citoyenne des élèves et de l'ensemble de l'équipe éducative crée un cadre de vie envié et recherché. L'association sportive et l'association des lycéens offrent un environnement et des activités riches et dynamiques à l'ensemble des élèves.